

PROCES-VERBAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Sommières Du Jeudi 28 Février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 février, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, au siège administratif de la Communauté de Communes du Pays de Sommières, 55 rue des Epaulettes, Parc d'Activités de l'Arnède à Sommières, sous la présidence de Monsieur Pierre MARTINEZ, Président de la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

Date de convocation : 22 février 2019

- Date d'affichage de la convocation : 25 février 2019

Nombre de conseillers : 41 (et 10 suppléants)
 En exercice : 40 titulaires (et 10 suppléants)

Présents : 19 titulaires et 2 pouvoirs

2 suppléants (avec voix délibératives)

Votants: 23

Etaient présents :

- Membres titulaires: Bernard CHLUDA; André SAUZEDE; Alex DUMAS; Jean-Claude MERCIER; Janet ZARAGOZA; Pierre GAFFARD-LAMBON; Jean-Michel RAVEL; Alain THEROND; Marie-José PELLET; Bernadette POHER; François GRANIER; Jean-Michel ANDRIUZZI; Ivan COUDERC; Pierre MARTINEZ; Yvette BERTRAND-COURTOT; Jean-Pierre BONDOR; Sandrine MROZOWSKI; François LEPICIER; Cécile MARQUIER
- Membres suppléants: Danielle TUFFERY (avec voix délibérative); Gilles LEYRIS (avec voix délibérative)
- Membre remplaçante sans voix délibérative : Jean-Louis RIVIERE

<u>Etaient excusés</u>: Véronique MARTIN (pouvoir à André SAUZEDE); Christiane EXBRAYAT; Sonia AUBRY; Paulette REDLER (pouvoir à Jean-Michel RAVEL); Sylvain RENNER; Marc LARROQUE; Guy MAROTTE

Secrétaire de Séance : Bernard CHLUDA

ADMINISTRATION GENERALE:

1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 31 janvier 2019

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sommières que :

- Les délibérations du Conseil Communautaire du 31 janvier 2019 ont été transmises et rendues exécutoires par visa de la Préfecture du 6 février 2019.
- Le procès-verbal du 31 janvier 2019 a été envoyé par voie numérique et postale aux délégués communautaires le 19 février 2019;
- Le procès-verbal du 31 janvier 2019 a été affiché le 18 février 2019 au siège de la Communauté de Communes du Pays de Sommières.
- Les observations formulées en séance ont été retranscrites sur le procèsverbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Communautaire du 31 janvier 2019.

2- Approbation des modifications des statuts du SCOT du Sud du Gard

Vu l'arrêté préfectoral N°2002-247-2 du 4 septembre 2002 fixant le périmètre du schéma de cohérence territorial du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2003-120-7 du 30 avril 2003 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du S.CO.T du Sud du Gard ;

Vu la délibération n°2006-09-19-02 en date du 19 septembre 2006 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n°2007-06-07-01 en date du 7 juin 2007 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n°2009-0512-03 en date du 12 mai 2009 modifiant les statuts du syndicat mixte du SCOT Sud Gard ;

Vu la délibération en date du 28 mars 2013 modifiant les statuts du syndicat mixte du SCOT Sud Gard

Vu la délibération en date du 3 octobre 2016 modifiant les statuts du syndicat mixte du SCOT Sud Gard

Considérant l'ancienne adresse du siège du Syndicat Mixte du S.CO.T du Sud Gard : « Arche Botti 2 » 115 allée Norbert Wiener 30035 NIMES ;

Considérant le déménagement du siège du Syndicat Mixte du S.CO.T du Sud Gard intervenu le 1^{er} juillet 2018 à l'adresse 1 rue du Colisée, 30900 NIMES (tél : 04-66-02-55-30)

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Mixte du S.CO.T par la mention de la nouvelle adresse de son siège, susmentionnée.

ECONOMIE:

3- Co-financement LEADER: attribution d'une subvention au Venise de Sommières

La Communauté de Communes du Pays de Sommières (CCPS) a pour compétence obligatoire le développement économique. En la matière, elle met en place des actions d'appui aux entreprises dans le respect du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Elle œuvre à l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités, elle définit une politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, la CCPS peut également intervenir en complément de la compétence régionale sur les aides de droit commun dédiées à la création ou à l'extension d'activités économiques et porte la compétence de plein droit sur les aides au maintien de services en milieu rural.

Dans ce contexte, par sa délibération en date du 29 janvier 2015, la CCPS a souhaité développer ses liens avec le GAL Vidourle Camargue et s'est prononcée favorablement à sa candidature dans le cadre du dispositif européen LEADER 2014-2020.

Le programme européen LEADER 2014-2020 exigeant un cofinancement national public, la CCPS s'est donnée la possibilité d'être ce cofinanceur, si le projet situé sur son territoire n'a pu bénéficier d'un autre cofinancement (Etat, Région, Département) et s'il est éligible au dispositif porté par le GAL Vidourle Camargue.

Par délibération en date du 28 juin 2018, la CCPS a adopté un règlement d'intervention financière pour la création ou l'extension d'activités économiques à destination des entreprises intercommunales qui définit les modalités d'intervention de la CCPS au bénéfice des porteurs de projet de son territoire pour l'octroi d'une subvention.

La Communauté de Communes du Pays de Sommières a été saisie par C.B.R. d'un projet de modernisation et de réaménagement du cinéma le Venise à Sommières.

Le projet participe au maintien et à la modernisation d'un équipement de loisir en zone rurale sur un large bassin de vie : Lunel, Nîmes et Montpellier. Il participe aussi à répondre à la montée en gamme des services proposés sur le territoire. La participation du GAL affirme le soutien au tissu économique local et permet de développer le vivre ensemble sur un équipement culturel intergénérationnel favorisant la rencontre et le partage.

Phase 1 : modernisation de salle n°2, aménagement d'une troisième salle

Phase 2 : renouvellement des équipements salle n°2 (fauteuils), achats équipements salle n°3 (fauteuils et matériel de projection).

Les objectifs attendus sont la création d'un emploi 0.8 ETP (80% Equivalent Temps plein) et d'un service adapté en termes d'accessibilité (ascenseur, audiodescription, boucle auditive, éclairages...)

Ce projet répond à la stratégie du GAL Vidourle Camargue et à la fiche action 1 Entreprenariat – Maintenir et développer le tissu économique local - Soutien au projet de création, développement et transmission-reprise d'entreprises.

Il est proposé à la Communauté de Communes du Pays de Sommières de soutenir ce projet à hauteur de 6 250 € HT selon le plan de financement ci-dessous :

Maître d'ouvrage : C.B.R./le cinéma le Venise Localisation du projet : commune de Sommières

Calendrier d'exécution : octobre 2018 – décembre 2018

DEPENSES ELIGIBLES:

Dépenses	Prestataires	Montant HT retenu par CNC et Région	Montant HT retenues par LEADER et CCPS
Enseigne	Lumière et décor	4 715,00 €	4 715,00 €
Chemin lumineux salle 3	CTS Marseille	6 622,00 €	6 622,00 €
Fauteuils Salle 2	Klesko	11 767,29 €	11 767,29 €
Fauteuils Salle 3	Klesko	23 465,93 €	23 465,93 €
Système audiodescription	CTS Marseille	4 894,35 €	4 894,35 €
Equipement cabine projection	CTS Marseille	76 541,70 €	76 541,70 €
Travaux tous lots confondus	Architecte Mouton	537 792,00 €	
Honoraires architecte	Contrat Mouton	53 914,40 €	
Repérage et analyse amiante	Dual Expertise	1 441,67 €	
Installation VMC	Clim Eco Energie	9 236,88 €	
	TOTAL	730 391,22 €	128 006,27 €

PLAN DE FINANCEMENT:

	Assiet	te CNC/Région	Assiette LEADER/CCPS		
CNC obtenu	16,43% 120 000,0		16,43%	21 030,86 €	
Région	25,49%	186 187,76 €	9,16%	Dont sur assiette LEADER : 11 722,28 €	
CCPS	0,86%	6 250,00€	4,88%	6 250,00 €	
LEADER	3,42%	25 000,00 €	20%	25 000,00 €	
Autofinancement	54,66%	399 203,46 €	50%	64 003,14 €	
TOTAL		730 391,22 €		128 006,27 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de voter l'attribution d'une subvention de 6 250 € à C.B.R. pour le projet de modernisation et de réaménagement du cinéma le Venise à Sommières.

4- ZAC de Calvisson — agrément pour la vente du lot n° 14 — Monsieur Johnny REVERSAT et Monsieur Cyril IBBA

Il est indiqué à l'assemblée délibérante, que dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de Calvisson, l'objectif de la Communauté de Communes du Pays de Sommières, est de contrôler le respect des activités qui ont été déclarées lors de la signature des compromis de vente des lots, et que ces activités entrent bien dans le cadre de l'intérêt général qui a motivé la création de la ZAC.

Un compromis de vente a été signé avec Messieurs Johnny REVERSAT - 9 rue Fouillaquet à Calvisson et Cyril IBBA - 318 rue du 8 mai 1945 à Calvisson, portant sur le lot n° 14 selon les modalités suivantes :

Identification du lot	Nom de l'acquéreur	Activité de l'entreprise	Description de la construction projetée	Prix de vente
N° 14	Monsieur Johnny REVERSAT et Monsieur Cyril IBBA	Construction d'un immeuble à usage d'entrepôt et bureaux pour l'exploitation d'une activité de réparation de machine agricole	Bâtiment composé de hangar avec bureaux de 700 m² environ	135 960 € HT

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le tableau récapitulatif répertoriant l'activité de Monsieur Johnny REVERSAT et de Monsieur Cyril IBBA, sur le lot n° 14 de l'extension de la ZAC de Calvisson
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique de vente avec l'acquéreur retenu ou en cas d'empêchement, Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération, ou en cas d'empêchement, Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique, et de prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5- Zone de Corata à Sommières – convention de mise à disposition de terrains pour le pâturage

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sommières que, dans le cadre du projet photovoltaïque porté par la société Urbasolar, un projet de convention de pâturage a été validé avec Mme Vié, gérante de l'élevage de la Benovie, pour l'entretien du futur parc. Dans l'attente du projet, Mme Vié demande l'autorisation à la communauté de communes de faire paître dès à présent son troupeau d'ovins sur les parcelles intercommunales, ce qui permettrait de les entretenir avant l'installation du parc.

Vu les articles 1875 et suivants du Code Civil, il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur une formule de prêt à usage sur un bien foncier, à titre gracieux, pour une durée d'un an, afin d'éviter une requalification du contrat en fermage, selon la désignation suivante :

- AO 1, 2 et 10
- AN 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 167, 169
- AM 8, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 43, 44, 45, 48, 286, 287, 320, 322

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur la passation de ce contrat de prêt qui détaille les conditions de prêt (désignation des biens prêtés à usage gratuit selon description ci-dessus), durée du contrat, jouissance des biens, état des lieux, conditions à la charge de l'emprunteur et caractère gratuit de la mise à disposition).

Après en avoir délibéré le conseil communautaire approuve à l'unanimité la passation de ce contrat de prêt selon les conditions précitées et autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches inhérentes à cette décision.

6- Contractualisation avec la Région Occitanie dispositif « BOURGS CENTRES » - Commune de Calvisson

Dans le cadre de l'aménagement du territoire et plus particulièrement des politiques contractuelles territoriales, la région Occitanie a engagé depuis 2017 un programme en faveur du développement et de l'attractivité des bourgs centres.

Il s'adresse aux communes de plus de 1 500 habitants exerçant une fonction de centralité vis-à-vis de leur bassin de vie. Cette action revêt un caractère transversal et s'appliquera en fonction des spécificités et du projet de chaque bourg centre.

Les projets soutenus doivent relever des thématiques suivantes : cadre de vie, habitat, offres de services à la population, mobilité, économie, culture patrimoine et tourisme, environnement. Le projet de développement et de valorisation du territoire doit s'appuyer sur un diagnostic stratégique et partagé. Il doit avoir une vision prospective à moyen /long terme vis-à-vis du cœur même du bourg et également de son territoire.

La commune de Calvisson, en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Sommières, a adressé un dossier de pré candidature à la Région Occitanie en 2018 qui a validé cette étape. Le contrat cadre à intervenir comprend le diagnostic territorial, la stratégie et le projet de développement et de valorisation ainsi que les différentes opérations en lien avec les thèmes ci-dessus.

La gouvernance sera assurée par un comité de pilotage associant notamment la Région, la Communauté de Communes du Pays de Sommières, la commune de Calvisson, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Vidourle-Camargue, le Conseil Départemental du Gard ainsi que différents organismes. L'échéance de ce contrat est fixée au 31 décembre 2021. L'opération de requalification du centre-ville, les projets en cours de la commune et de l'intercommunalité seront inscrits dans le contrat cadre. Il faut noter que cette politique de développement régional est complémentaire du programme national « Action Cœur de ville ».

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'engagement de la Communauté de Communes dans le dispositif régional « bourgs centres » et autorise le Président à signer le contrat cadre à intervenir avec la Région et les différents partenaires, ainsi que tout avenant nécessaire à l'actualisation de ce contrat.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES:

7- Acceptation des Chèques Emploi Services Universel (CESU) pour le règlement des Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP)

Considérant la demande de parents d'utiliser, comme moyen de paiement, des chèques emplois services universels (CESU) créés dans le cadre de la politique conduite pour favoriser les services à la personne;

Considérant que le CESU permet, entre autres, de régler les factures d'une prestation fournie par un organisme agréé ou par une structure d'accueil collectif;

Considérant que les collectivités locales sont tout à fait habilitées à accepter les CESU préfinancés comme moyen de paiement ;

Considérant que l'acceptation par la communauté de ce mode de paiement présente un intérêt certain pour les administrés qui se voient dotés par leurs employeurs ou leurs comités d'entreprise de ces chèques, qui ont parfois remplacé les aides directes;

Considérant l'affiliation déjà existante de la Communauté de Communes, au Centre de règlement des chèques emploi service universel, dénommé CR CESU, depuis 2007 pour les crèches, centres de loisirs et accueil périscolaire

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- D'accepter les CESU préfinancés en qualité de titres de paiement pour les accueils de loisirs périscolaires organisés dans les écoles publiques (maternelles, élémentaires et primaires) de la Communauté de Communes du Pays de Sommières.
- D'autoriser Le président à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

FINANCES:

8- Débat d'Orientations budgétaires (DOB)

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget.

Il est obligatoire pour les régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, et les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Le DOB se déroule sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB), contenant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels éventuels, la structure et la gestion de la dette, et la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Avec la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, il doit aussi faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (budgets principal et annexes).

1. Analyse du compte administratif 2018

1.1 La section de fonctionnement

1.1.1 Les recettes

Les recettes encaissées ont été supérieures aux prévisions budgétaires : +249 775 € / budget prévu.

TOTAL RECETTES FNMT	17 385 868	104,9%	18 245 643	100,00%	
Opérations d'Ordre	8 875	100,0%	8 874	0,05%	
Produits except. (fin, cessions, assur, etc)	4 350	375,6%	16 339	0,1%	+ 11 989
Toxe de séjour	75 000	67,5%	50 591	0,3%	-24 409
Taxe GEMAPI	150 000	100,2%	150 263	0,8%	+ 263
Reversement excédent budgétaire BA ZAE	230 656	100,0%	230 657	1,3%	
Compensations fiscales (Etat+Dpt)	277 219	127,0%	351 931	1,9%	+ 74 712
FPIC	350 000	101,4%	354 781	1,9%	+ 4 781
DGF - dotation de compansation	366 844	102,0%	374 149	2,1%	+ 7 305
DGF - dotation d'Intercommunalité	584 553	100,3%	586 269	3,2%	+1716
Vente terrain du Lavoir (Gendarmerie)			610 000	3,3%	
Attribution de compensation (Communes)	1 836 663	100,0%	1 836 663	10,1%	
Recettes non fiscales	3 539 011	101,6%	3 594 100	19,7%	+ 55 089
Taxes entreprises	2 094 426	103,3%	2 164 339	11,9%	+ 69 913
TEOM	3 084 141	100,8%	3 109 903	17,0%	+ 25 762
Taxes ménages	4 784 130	100,5%	4 806 784	26,3%	+ 22 654
Opérations Réelles	17 376 993	104,9%	18 236 770	99,95%	+ 249 775
RECETTES FONCTIONNEMENT	BUDGET 2018 (BP+DM)	Tx de réal.	CA 2018	Part dans le CA 2018	Ecart

Analyse des écarts

-Les recettes fiscales : +118 329 €.

Le BP2018 a été voté avant même que les bases d'imposition n'aient été notifiées par l'Etat. Les notifications de bases, et donc les recettes fiscales associées, ont été légèrement supérieures aux prévisions : +53 000 €.

Des rôles complémentaires (13 000 €) et surtout supplémentaires (relatifs à des régularisations sur années antérieures, soit 52 000 €) sont venu compléter les recettes fiscales.

Ces rôles supplémentaires se répartissent entre les taxes ménages 21 000 €, la TEOM 3 000 €, et les taxes entreprises 28 000 € (à noter la SA Enedis à Sommières avec une régularisation de CFE 2017 de 16 000 €). Ils sont d'un faible niveau si on

les compare à ceux des années antérieures (2015 : 426 112 €, 2016 : 295 980 €, 2017 : 264 316 €).

-Les **recettes non fiscales** : +55 089 €, avec des résultats contrastés en fonction des secteurs.

- Sur les Collecte et Valorisation Déchets (CVD), -71 000 €/BP2018 sur la revente des déchets à recycler/soutien à la valorisation des déchets (626 000 € encaissés au lieu de 697 000 € prévus)
- Sur le remboursement des salaires des agents en arrêts-maladies par les assurances statutaires (April pour les situations anciennes et Sofaxis pour celles démarrant en 2017) et la CPAM, +22 000 € /BP 2018. (188 000 € encaissés au lieu de 165 000 € prévus).
- Sur le secteur scolaire/ALP: des recettes supplémentaires de cantines/garderies pour +54 000 €/BP2018, une nouvelle recette de la CAF liée à la mise en place des ALP en septembre 2018 pour 31 000 €, un dernier versement du fonds de soutien au TAP (Etat) plus important que prévu +19 000 €.

-Les dotations d'Etat : + 88 514 €.

Les prévisions étaient prudentes, elles ont été inférieures à la notification des dotations, notamment en ce qui concerne les compensations fiscales (compensation de taxe d'habitation : +72 000 € avec l'effet demi-part veufs/veuves maintenue en 2018).

- -La taxe de séjour n'a pas été entièrement perçue sur l'exercice 2018 :
 -24 409 €/BP 2018 (50 000 € encaissés au lieu de 75 000 € prévus au BP).
 - Certains hébergeurs parmi les plus importants n'ont pas reversé toute leur taxe de séjour (rappel sur 2019 des 3ème et 4ème trimestres 2018).
 - Les plates-formes de réservation en ligne (comme Airbnb) collectent directement la taxe de séjour depuis juillet 2018. Elle n'est reversée aux collectivités qu'en début d'année suivante.

1.1.2 Les dépenses

La consommation des crédits est inférieure aux prévisions votées au BP2018 : -221 673 €/ budget prévu.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BUDGET 2018 (BP+DM)	Tx de réal.	CA 2018	Part dans le CA 2018	Ecart
Opérations Réelles	16 238 092	98,6%	16 016 424	94,4%	-221 673
Charges de personnel	6 910 408	99,4%	6 869 077	40,5%	-41 331
Gestion courante	4 998 606	98,3%	4 912 179	29,0%	-86 427
Subventions et participations	1 870 425	95,8%	1 791 357	10,6%	-79 068
FNGIR	1 485 623	100,0%	1 485 623	8,8%	
Intérêts dette en cours	402 400	96,3%	387 620	2,3%	-14 780
Contingent Aide Sociale	325 883	100,0%	325 883	1,9%	
Attribution de compensation (Sommières)	158 095	100,0%	158 095	0,9%	
Charges exceptionnelles	86 652	99,9%	86 591	0,5%	
Opérations d'Ordre	1 147 776	82,3%	944 173	5,6%	
Vente terrain du Lavoir (Gendarmerie)			610 000		St = 1.0
Transferts entre sections (amortissements)	334 178	100,0%	334 173		
Virement à la section d'investissement	813 598			L I	
TOTAL DEPENSES FNMT	17 385 868	97,6%	16 960 597	100,0%	

Analyse des écarts

-Les dépenses de personnel (chapitre 012) : - 41 331 € / BP 2018

- Les dépassements → Petite Enfance +20 000 € (remplacements pour agents en arrêts-maladies), Urbanisme + 7 500 € (1 congé-maternité remplacé),
- Les économies → pour l'essentiel, des variations liées aux arrêts-maladies (passage en demi-traitements de certains agents, pas de remplacement ou remplacement partiel : Scolaire et ALP -3 000 €, Relais-Emploi -6 500 €, CVD -30 000 €, Administration/Logistique - 20 000 €)

Mais aussi une médecine du travail au ralenti : -7 000 €.

CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
6 710 876 €	6 574 600 €	6 701 172 €	6 869 077 €
-0,6%	-2%	+1,9%	+2,5%

-Les **dépenses de gestion courante** (chapitre 011) : -86 427 € /BP 2018 (économie moins élevée que celles des années antérieures, rappel 2017 = 183 000 € et 2016 = 277 000 €).

Les écarts les plus significatifs sont les suivants :

- Enfance Jeunesse -10 000 € (DONT entretien terrains/bâtiments -5 000 €, guide enfjeunesse non réalisé -3 000 €)
- Scolaire et ALP -47 000 € (DONT achat de repas -10 000 €, entretien des bâtiments/maintenance -26 000 €, carnets de restauration -3 500 €, fournitures scolaires -7 000 €)
- Economie (entretien des zones d'activités) 8 000 € (DONT entretien espaces verts - 4 000 €, animation/promotion économique en direction des entreprises -4 000 €)

- ➤ Administration/Logistique -12 000 € (DONT projet de territoire -3 600 €, réserve pour frais avocats partiellement utilisée -7 700 €)
- -Les subventions/participations/indemnités élus (chapitre 65) : -79 068 €
 Des économies ont été réalisées sur les participations aux syndicats intercommunaux avec :
 - le report sur les années suivantes d'investissements programmés au BP 2018 par 2 syndicats : 68 000 € pour l'EPTB Vidourle, 4 000 € pour le SIVU des Garrigues,
 - l'incidence du nouveau calcul de la cotisation du Syndicat Mixte d'Aménagement des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques : -6 700 €
- -Les intérêts des emprunts : 14 780 € (lignes de trésorerie peu utilisées, et intérêts variables des emprunts toujours à un niveau très faible).
 - ➤ L'excédent de fonctionnement 2018, différence entre les recettes 18 245 643 €, et les dépenses 16 960 597 €, est de 1 285 046 €.

1.2 La section d'investissement

1.2.1 Les recettes

RECETTES INVESTISSEMENT	BP+REPORT 2018	Tx de réal.	CA 2018	Part dans le CA 2017
Opérations réelles	3 346 018	65,9%	2 206 093	70,0%
Affect, de l'excéd, de famil 2017	1 424 432	100,0%	1 424 431	45,2%
Empounts	511 466	58,7%	300 000	9,5%
FCTVA	384 900	59,9%	230 610	7,3%
Subventions	360 220	54,4%	196 051	6,2%
Remb. créance du BA LocVentes (bat EDF)	55 000	100,0%	55 000	1,7%
Produits des cessions d'invyobilisations	610 000	0,0%		
Opérations d'Ordre	1 147 776	82,3%	944 173	30,0%
Vente terrain du Lavoir (Gendarmerie)			610 000	19,4%
Transferts entre sections (amortissements)	334 178	100,0%	334 173	10,6%
Virement de la section de fanctionnement	813 598			
TOTAL RECETTES INV.	4 493 794	70,1%	3 150 266	100,0%

- -La recette la plus importante est l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2017 à la section d'investissement : 1 424 431€.
- -FCTVA et subventions sont inférieurs aux prévisions, puisque ces recettes sont liées aux dépenses d'équipement, elles-mêmes inférieures aux prévisions.
- -La vente du terrain du Lavoir (ex-Gendarmerie) est effective pour 610 000 €.

Rappel du schéma des écritures comptables liées à la vente du terrain du Lavoir

		[BP 2018	CA 2018				BP 2018	CA 2018
Recette Pr	Produits des cessions	610 000	Recette Investissen		Action to the second	Valeur nette. comptable		495 600	
Tundanzaqueu, Ira	War 024	d incontrastrone	610160				Plus value		114.400
Recette		Produits des cessions			Dépaise Fonctionnement	CONTRACTOR S	Valeur nette		495 600

-Un emprunt a été mobilisé en fin d'année d'un montant de 300 000 €, pour atténuer le déficit d'investissement 2018.

1.2.2 Les dépenses

DEPENSES	BP+REPORT 2018	Tx de réal,	CA 2018	Part dans le CA 2017
Déficit d'investissement reporté	489 670	100,0%	489 669	15,1%
Réel	3 995 249	68,9%	2 752 769	84,7%
Equipements et travaux	2 825 279	58,9%	1 663 595	51,2%
Dette en cours : remb. du capital	1 037 000	99,1%	1 027 933	31,6%
Frais d'études et logiciels	125 970	47,5%	59 886	1,8%
Subventions d'équipement versées	7 000	19,4%	1 355	0,0%
Ordre	8 875	100,0%	8 874	0,3%
Transferts entre sections	8 875	100,0%	8 874	0,3%
TOTAL DEPENSES INV.	4 493 794	72,4%	3 251 312	100,0%

Les 3 postes de dépenses les plus importants sont en 2018 :

- -le déficit de 2017 à reprendre, 489 669 €,
- -les travaux (équipements et travaux, frais études et logiciels, subventions d'équipement versées) : 2 958 249 € étaient prévus, et 1 724 836 € ont été réalisés, soit 58,3%.
- 138 346 € ont été engagés en 2018, et reportés sur le budget 2019 (cette dépense réapparait donc au budget 2019),
- -le remboursement du capital de la dette.

Répartition des dépenses d'équipement de 1 724 836 € par	secteur d'activités
Scolaire – travaux, matériel :	813 181 €
Administration -informatique, matériel, accessibilité :	559 167 €
Patrimoine/tourisme :	115 860 €
Collecte Valorisation Déchets -colonnes, bennes :	87 279 €
Enfance jeunesse- aménagement, matériel :	48 771 €
Petite enfance- aménagement, matériel :	41 668 €
Culture – aménagement, matériel :	31 318 €
Développement économique :	25 766 €
Social:	1 825 €

- Le déficit d'investissement 2018, différence entre les recettes 3 150 266 €, et les dépenses 3 251 312 €, est de – 101 046 €.
- L'excédent global de clôture est donc de 1 184 000 €, avec un excédent de fonctionnement 2018, 1 285 046 €, compensant largement le déficit d'investissement 2018, 101 046 €.
- > Avec l'intégration des reports d'investissement en dépenses (138 346 €) et en recettes (82 339 €), l'excédent global de clôture est de 1 127 993 €

2. Situation financière de la collectivité

2.1 La DGF de la Communauté (2010-2018)

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 807 485 €	1 752 935 €	1 786 441 €	1 838 578 €	1 727 683 €	1 411 171 €	1 069 890 €	940 808 €	960 418 €

La DGF 2018 a évolué en fonction de la croissance démographique positive. Sur la période (2014-2017), la contribution annuelle au redressement des finances publiques a réduit la DGF de 1 020 176 € (cumul de 4 années de contributions).

2.2 <u>La fiscalité (hors TEOM)</u>, atténuée du FNGIR (Fonds National de Garantie des Ressources Intercommunales)

En 2018, l'évolution forfaitaire des bases a été minime, +1,2%. L'instauration de la GEMAPI a généré 150 000 € de recette supplémentaire. Mais la dynamique enclenchée en 2015 avec des montants élevés de rôles supplémentaires se ralentit en 2018.

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
2 961 366 €	3 102 820 €	3 288 837 €	3 718 227 €	4 036 770 €	4 993 472 €	5 245 814 €	5 511 605 €	5 635 763 6
+ 319 252 €	+ 141 454 E	+ 186 017 €	+ 429 390 €	+ 318 543 €	+ 956 702 €	+ 252 342 €	+ 265 791 €	+124 158 €

2.3 Les attributions de compensation (2010-2018)

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 025 088 €	1 038 806 €	1 034 494 €	1 091 292 €	1 137 750 €	1 312 053 €	1 264 884 €	1 332 723 €	1 385 043

Elles augmentent régulièrement sur la période considérée :

- soit parce que la part scolaire est revue à la hausse (2015 : passage de 988 €
 à 1 069 €/enfant scolarisé ; 2017 : passage à 1 090 €/enfant scolarisé),
- soit parce que les effectifs des écoles augmentent,
- soit parce que de nouvelles Communes intègrent la Communauté (Cannes-et-Clairan en 2013, Parignargues en 2017).

2.4 Les dépenses de fonctionnement (2010-2018)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses réelles	2010	2011	2012	2013	2014	2012	KOTO	2017	2018
de fonction- nement (hors HIGIR)	11 131 929 €	11 596 195 €	12 058 894 €	13 446 958 €	14 052 849 €	14 105 383 €	13 536 003 €	14 008 702 €	14 536 801 €
Variation	+ 5,4%	+4,2%	+ 4.0%	+ 11,5%	+ 4,6%	+ 0,3%	-4,0%	1-3,5%	+3,7%

La hausse des dépenses réelles de fonctionnement est régulière sur la période, du fait des nombreuses compétences exercées, notamment dans les domaines des services à l'enfance.

2.5 Les dépenses de personnel et les effectifs

L'évolution des dépenses de personnel reste maîtrisée sur la période, avec une hausse de 1,7% entre 2014 et 2018.

	2015		201	2016		2017		2018	
	THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN			HRANIUS II	estate in the basis	anaman .		HURBERSHER	
TITULAIRES	Ye .	THE		THE		THE	TC.	TNC	
A A	9		10		10	-	11	- 7	
D	18	2	16	2	16	3	15	- 2	
C	81		83	90	81	86	86	85	
TOTAL	108	78 81	109	93	107	90	112	90	
NON TITULAIRES PERMANENTS	_								
Α		200					-	-	
В		10		9		7		- 6	
C	1	17	0	2	0	1	5	28	
AUTRE	7 8	27	0	11	0		5	-	
TOTAL	81	21	- 0	- 11	01	8	5	34	
NON TITULAIRES OCCASIONNELS									
A									
В				1		2			
c		27		30	9	47	2	31	
AUTRES (contrats aidéa)		9		11	2		1	1	
TOTAL	0	36	0	42	11	49	3	32	
Total agents CCPS	260		255	5	265		276		
Variation en % année N/N-1	-0,4%	6	-1,9%		3,9%		4,2%		
		EVOLUTIO	N DE LA MA	ASSE SALAF	RIALE				
				1					
Charges de personnel CHAPO12	-0,6% 6	710 876 €	-2,0% 6	574 600 €	1,9% 67	01 172 €	2,5%	6 869 026 €	
			SI	TT SUD LA E	PERIODE (2014	1-2018) =		1,7%	

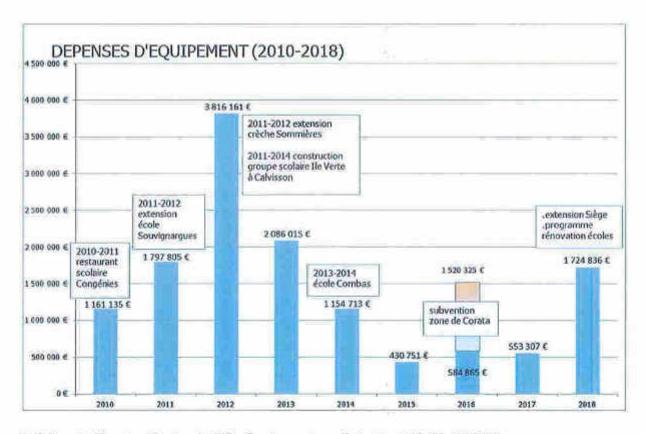
2.6 Les résultats de clôture (2010-2018)

Depuis 2015, les excédents de fonctionnement couvrent largement les déficits d'investissement et permettent de dégager une épargne consacrée au financement des investissements.

I I	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat FNMT	230 325 €	539 132 €	500 145 €	92 438 €	192 042 €	1 105 140 €	1 692 016 €	1 424 431 €	1 285 046 €
Résultat INV	-12 331 €	-344 718 €	-570 898 €	419 541 €	-150 955 €	-449 522 €	-1:067 547 €	-489 669 €	-101 046 €
Résultat CLOTURE	217 995 €	194 414 €	-70 753 C	511 979 €	41 087 €	555 618 €	614 469 €	934 762 €	1 184 000 €

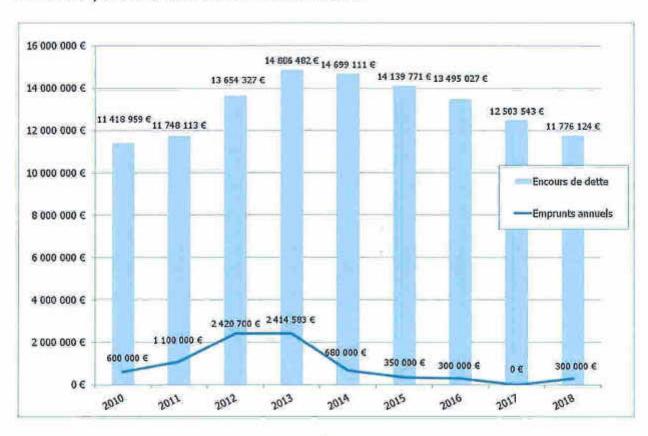
2.7 Les dépenses d'équipements sur la période (2010-2018)

Après quelques années de pause volontaire sur les investissements, nécessaires pour reconstituer une épargne suffisante et limiter le recours à l'emprunt, 2018 est l'année de la relance des investissements.



2.8 La dette du Budget Général sur la période (2010-2018)

La dette fait l'objet d'une attention particulière. En effet, la faiblesse de l'autofinancement en début de période, combinée à une politique d'investissement ambitieuse, avait contraint la CCPS à s'endetter.



La CCPS a amorcé son désendettement en 2014, avec un encours de dette du budget général qui a diminué sur la période de 3 110 360 €.

→ Le désendettement 2018 est de 728 000 € (différence entre nouveaux emprunts et capital remboursé).

En 2018, les taux variables faibles (25% des contrats sont à taux variables) associés à la réduction de l'encours de dette permettent d'alléger la charge des intérêts.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Întérêts de la dette	477 932 €	449 860 €	471, 420 €	491.769 €	522 215 €	499 200 €	455 311 €	423 037 €	387 620 (
Remboursement du capital	525-641 €	570 430 €	644 190 €	753 171 €	867 147 €	909/456 €	944.744.€	991 484 €	1-027 933 0

Le remboursement du capital, lui, ne cesse de croître puisque la quasi-intégralité de la dette est constituée d'emprunts à annuités constantes (pour chaque emprunt, le remboursement du capital augmente avec les années, pour atteindre son point culminant la dernière année).

2.9 <u>La dette du budget consolidé</u> (budget général, ZAE, Locations/Ventes (2015-2019)

	2015	Mouvements 2018	2019		
DETTE CONSOLIDEE	Dette au 01/01/2015	Dette au 01/01/2018	Capital remboursé 2018	Nouveaux emprunts 2018	Dette au 01/01/2019
BUDGET GENERAL	14 699 111 €	12 503 543 €	1 027 933 €	300 000 €	11 775 610 €
BA ZAE	2 047 473€	597 278 €	72 965 €	0€	524 314 €
BA LOCVENTES	243 656€	132 276 €	39 363 €	0€	92 913 €
TOTAL	16 990 240€	13 233 097 €	1 140 261 €	300 000 €	12 392 836 €
		Sur la pé	riode 2015-2019 :	-4 597 404 € -27%	V

Le désendettement concerne également les budgets annexes : un seul emprunt a été contracté en 2018, tous budgets confondus.

3. LE BUDGET 2019 : LE FONCTIONNEMENT

3.1. Côté dépenses : poursuite de la maitrise de leur évolution

3.1.1 Les évolutions demandées dans la lettre de cadrage aux services CCPS pour la préparation du BP2019

- Chapitre 011 (charges de gestion courante) : pas plus de 2% d'augmentation par rapport au CA 2018
- Chapitre 012 (dépenses de personnel) : en limiter au maximum la croissance
- Chapitre 65 (subventions et participations): pas plus de 1% d'augmentation par rapport au CA 2018.

3.1.2 Les hausses prévisibles en 2019

Chapitre 012 : les facteurs d'augmentation de la masse salariale

- des postes supplémentaires : réorganisation direction/secteur scolaire avec recrutement d'un chef du service scolaire, et retour du chef du service social (en congés parental)
- des arrêts-maladie/congés-maternités dont certains devront être remplacés

- le GVT habituel (Glissement Vieillesse Technicité), autrement dit l'avancement d'échelons + le reclassement indiciaire (automatiques)
- l'augmentation du coût de l'assurance statutaire (Sofaxis)
- la médecine du travail, à nouveau effective après des années au ralenti
- un avancement de grades pour les agents concernés
- des créations de postes soumises à l'arbitrage (technicien informatique...)
- la fin des derniers contrats aidés, avec un éventuel recrutement des agents concernés

Chapitre 65: des demandes nouvelles concernent les associations suivantes

- les AFR : avec l'incidence en année n+1 de la fin des contrats aidés, l'augmentation de la fréquentation des centres de loisirs, l'ouverture des centres de loisirs le mercredi sur une année complète (semaine des 4 jours depuis septembre 2018)
- CALADE: avec le nouveau chantier d'insertion autour de l'économie circulaire atelier vélo, collecte des encombrants et broyage des végétaux (réflexion à mener avec le secteur CVD)
- Coriandre
- Jazz à Junas

3.2 Côté recettes : pas de nouveautés majeures

Une réforme importante de la DGF-part intercommunalité voit le jour en 2019 : la CCPS ne sera pas perdante, même si la DGF bonifiée disparait.

Hypothèse BP 2019 : une dotation identique à celle de 2018.

La CCPS n'est, cette année encore, pas concernée par le contrat financier imposé aux collectivités dont le budget est > à 60 000 000 € (max évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2%).

La revalorisation forfaitaire des bases de taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti, TEOM est élevée pour 2019 puisque prévue entre 1,8% et 2%.

Le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation se poursuit : 30% en 2018, 65% en 2019. Il est toujours sans conséquence sur le budget des collectivités, puisque l'Etat compense la perte de recette à l'euro près.

Il n'est pas prévu d'augmenter les taux de la fiscalité directe locale (TH, TFNB, TFB, CFE).

→ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2019 DEVRAIT S'ETABLIR A 17 400 000 €

4. LE BUDGET 2019 : L'INVESTISSEMENT

4.1 OBJECTIF DE RIGUEUR BUDGETAIRE

L'équilibre réel du budget 2019 est d'ores et déjà largement respecté.

Rappel de la définition de l'équilibre réel :

Le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section à l'exclusion du produit des emprunts, fournit les ressources suffisantes pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à échoir au cours de l'exercice.

EQUILIBRE REEL	2019
Ressources propres	2 221 491
Affectation résultat frmnt (N-1)	1 285 046
Dotations aux amortissements	336 445
Virement à la section inv	600 000
Dépenses	1 261 489
Remb du K	1 022 443
Résultat inv (N-1)	101 046
Reports en Investissement	138 000
Equilibre réel	1 199 048

4.2 OBJECTIF DE RELANCE DES INVESTISSEMENTS

4.2.1 Prévision d'un programme de 2 801 262 € (y compris les reports 2018)

Pour rappel, 2 801 262 est le montant figurant au PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) pour l'année 2019. Le PPI a été présenté en bureau communautaire du 13/12/2018.

Des arbitrages restent nécessaires sur les investissements 2019 afin de ne pas emprunter au-delà de 800 000 € et poursuivre ainsi le désendettement engagé depuis 2014. Dans ce cadre, l'enveloppe prévisionnelle autorisée est de 2 660 000 €.

	BP 2019
RECEITES	3 762 340 €
Excédent F 2018	1 285 000 €
Autofinancement 2019	600 000 €
Amortissements	335 000 €
FCTVA	360 000 €
Subventions	300 000 €
Reports Subv Investissements 2018	82 340 €
MAX EMPRUNT 2019	800 000 €
DEPENSES	3 762 340 €
Remboursement du capital	1 000 000 €
Déficit investissement 2018	101 000 €
Reports Investissements 2018	138 346 €
MAX INVESTISSEMENTS 2019	2 522 994 €

Les principaux investissements 2019 sont les suivants :

- Restaurant scolaire de Combas
- Enveloppes scolaires pour climatisation, menuiseries, classes numériques, équipements
- Déchetterie de Calvisson
- Fonds de concours lycée de Sommières

4.2.2 Les programmes pluri-annuels d'investissement

6 AP-CP (Autorisations de Programme-Crédits de Paiement) sont prévues en 2019, dont 3 nouvelles (restaurant Aujargues, lycée, centre de loisirs Calvisson)

- Extension du Siège (2017-2019)
- Construction nouvelle déchetterie à Calvisson (2018-2019)
- Restaurant scolaire de Combas (2018-2019)
- Restaurant scolaire d'Aujargues (2019-2020)
- Fonds de concours lycée de Sommières (2019-2022)
- Centre de loisirs à Calvisson (2019-2021)

→ LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2019 DEVRAIT S'ETABLIR A 3 760 000 €

Le conseil communautaire constate, à l'unanimité, la tenue, selon les règles administratives en vigueur, du débat d'orientations budgétaires 2019.

Fait à Sommières, le 14 mars 2019

Le Président - Pierre MARTINEZ.

